

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 10 MAI 2021

N° 2021-07-04

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trois mai deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Buis-les-Baronnies, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 58
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 76 Exprimées par pouvoirs : 65 Total (mini 128) : 141
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Jacqueline BOUYAC

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Jean-Jacques MONPEYSEN

52 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BERNARD Sébastien, BESSON Dominique, BOMPARD Marc, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CANIZAREZ Gérard suppléant, CHAREYRE Laurent, CHAUVET Véronique, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DECONINCK Stéphane, DENIEAULT Jeannie, FERRIGNO Rosy, FROMENT Fabrice, GARCIA Jean, GENTIL Anne, GLEIZE Robert suppléant, GODART Christian, GOURDON Claudine, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, JEUNE Alain, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LEVRERO Alain, MALLIÉ Dominique, LIEVAUX Prunelle, MAOUI Renée, MONIER Marie-Pierre, MORHET-RICHAUD Patricia suppléante, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PAGIS Agnès suppléante, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PRUNSTER Magali, REYNAUD Pierre suppléant, RICHARD Éric, ROLLAND Michel, ROUSSELLE Didier, ROUX Frédéric suppléant, ROUX Serge, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SZTUKA David suppléant, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TOURTET Eliane, TRACOL Yann, YAFFEE Caroline.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Philippe DE BEAUREGARD et Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Jeannick MARTOGLIO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, André GILLES et Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Laurence GIRARD à Dominique BESSON, Corinne MOULIN à Jacqueline BOUYAC, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Julien DECORTE et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Yannis ROCHAS à Alain LABROT, Pierre COMBES à Marie-Pierre MONIER, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSEN, Chantal EYMEOD et Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Claude BAS à Christelle RUYSSCHAERT, Claire LAPIE à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Fabienne BARBANSON, Éric BARTHELEMY, Christian BARTHEYE, Muriel BREDY, Pascal CIRER-METHEL, Marie FLOQUET, Sylvie GARNERO, Jean-Michel LAGET, Céline LASCOMBES, Jean-Denis LODS, Franck MUCKE, Muriel PIZZA, Sylvain VELLAS

Invités excusés

Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante,

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Projet Alimentaire Territorial : une stratégie transversale à co-construire - Demande de financement Etat / Région

Rapport :

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le Parc et ses partenaires se sont engagés à élaborer un projet alimentaire de territoire avec les Chambres d'agriculture. Cette animation portée avec les Chambres d'Agriculture depuis 2017 a permis de poursuivre des dynamiques pour :

- Sensibiliser la population (résidente et transitoire) aux enjeux d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse de l'environnement
- Accompagner le développement de nouveaux modèles pour permettre l'intégration des produits locaux et de qualité dans les différents circuits de commercialisation.

L'objectif pour le Parc est d'élaborer une stratégie de transition agroécologique et alimentaire sur le territoire permettant d'engager l'ensemble des partenaires dans une démarche concertée. Ce projet doit permettre d'aborder la question de la relocalisation de l'alimentation mais aussi de la transition agricole sur le territoire. Pour cela, il est indispensable de développer le lien avec une diversité d'initiatives locales alimentaires. Dans cette optique, il est proposé de répondre à un appel à projet national pour l'émergence de Projet Alimentaire de territoire. Le projet proposé s'étend sur la période 2021-2023.

Le projet s'articule autour de 5 thématiques :

1. Sensibiliser différents publics à l'enjeu de relocaliser notre alimentation et de privilégier une alimentation de qualité
2. Développer des productions résilientes face au changement climatique et faire évoluer les pratiques pour proposer des produits alimentaires adaptés aux nouvelles demandes sociétales et environnementales
3. Rendre accessible les produits au plus grand nombre
4. Accompagner de nouveaux publics vers une alimentation locale et de qualité
5. Communiquer sur les expériences du territoire, pour le territoire et vers l'extérieur

Pour mener à bien ce projet, le Président propose de dédier un mi-temps d'une personne spécifiquement orienté sur l'animation générale de la stratégie de transition du territoire. Le budget déposé vise à mobiliser 70% de financements du PNA pour l'élaboration d'un projet alimentaire et la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique, à l'échelle de l'ensemble des partenaires mobilisés. Le lien est fait avec les projets déjà engagés, notamment l'accompagnement de cantines scolaires dans l'intégration des nouveaux enjeux en termes de produits bio et locaux.



Le Président propose donc de solliciter le Plan National pour l'Alimentation selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant pour la période 2021-2023.

DEPENSES	Montant en € TTC	RECETTES	Montant en €
Coordination du projet Temps de travail développement territorial (non finançable sur ce projet)	0	Appel à projet « <i>Émergence de PAT</i> » Etat (70 %)	99 982,34
Mobilisation des acteurs de l'éducation sur le sujet de l'alimentation – temps de travail du chargé de projet éducation au territoire (non finançable sur ce dossier)	0		
Frais généraux de structure Parc (8% frais personnel + dépenses)	7 912,04		
Animateur du PAT – 0,5ETP sur 3 ans	60 400,49		
Frais de déplacement	1 500		
Réalisation d'outils de communication	3 500	Autofinancement Pnr des Baronnies provençales	32 043,76
Frais d'intervenants extérieurs – prestation création d'outils, accompagnement de producteurs aux changements de pratiques	33 500		
Total dépenses engagées par le Parc	106 812,53		
Temps animation CA 26 – 64 jours (pris sur autres programmes)	0	Autofinancement CA26	0
Temps Animation CA05 – 55,5 jours sur 3 ans	15 394,39	Autofinancement CA05	4 618,32
Temps animation CEDER – 55 jours sur 3 ans	20 625	Autofinancement CEDER	6 187,5
Total en €TTC	142 831,92 €	Total en €	142 831,92€

Les modalités de partenariat avec les Chambres d'Agriculture et le CEDER seront précisées dans une convention tripartite qui sera soumise à délibération ultérieurement.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2017-01-09 sur l'engagement des partenaires dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire dans le cadre d'un premier projet porté par les chambres d'agriculture et le Parc
- ◆ Considérant l'appel à projet national dans le cadre du Plan National pour l'alimentation et le Plan de relance accompagnant l'émergence de Projets Alimentaires de Territoire
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :



- L'Ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales »
- Les orientations :
 - II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
 - II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
- Les mesures :
 - II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles
 - II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale
 - II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Valide** la candidature du territoire à l'AAP émergence de PAT du PNA pour la période 2021-2023 dont le montant prévisionnel global s'élève à 142 831,92€ TTC dont 106 812,53 € TTC de dépenses portées par le Parc et sollicite une subvention de la DRAAF à hauteur de 99 982,34 € soit 70% des dépenses engagées.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

